



Paris, le 29 février 2004

### **Des demi-mesures qui ne parviendront pas à amadouer les chercheurs !**

Après un grand suspense, Mme Haighneré, ministre déléguée à la Recherche, a annoncé quelques mesures vendredi 27 février.

Celles-ci pourront difficilement répondre aux inquiétudes exprimées depuis des mois par les acteurs de la Recherche notamment au travers de la pétition du Collectif « Sauvons la Recherche », qui rassemble aujourd'hui plus de 130 000 signatures.

Le déblocage de 300 millions d'euros, annoncé à grand renfort médiatique, correspond à une somme due par l'état à ses organismes de recherche et déjà promise en décembre 2003. Il n'y a donc là aucune bonne surprise ! Cette bulle d'air ne suffira malheureusement pas à endiguer la crise que connaît le monde de la recherche.

La Confédération des Jeunes Chercheurs juge l'ensemble de ces mesures dérisoire. Les attentes des chercheurs ont pourtant été formulées clairement depuis longtemps. D'aussi modestes mesures ne pourront rétablir la confiance perdue, et pourtant nécessaire pour engager un processus de réflexion sur l'avenir de la recherche en France.

Devant les annonces de Mme Haighneré, il paraît utile de rappeler les demandes des chercheurs.

### **Une première depuis 1945 : Suppression de 550 postes stables dans les organismes de recherche**

La CJC estime nécessaire de repenser l'ensemble de la palette d'emploi scientifique en profondeur. Mais qu'hors de toute concertation, des postes stables soient supprimés et remplacés par des CDD relève de la maladresse si ce n'est de la provocation. Aucune réflexion sérieuse sur le fonctionnement de la recherche et sur une gestion pluriannuelle de l'emploi scientifique n'a précédé cette mesure. Sa ressemblance avec les « contrats de mission » révèlent le caractère purement idéologique de cette décision.

Les signataires de la pétition exigent le rétablissement de 550 emplois stables de chercheurs et d'ingénieurs de recherche.

Les 120 postes que propose de créer le gouvernement montrent l'incohérence de la politique actuelle. Alors que la recherche est déclarée une priorité nationale, on assiste à la destruction d'une partie des perspectives d'embauches stables pour les jeunes chercheurs. Rappelons qu'au concours de chercheur au CNRS cette année, en moyenne 21 candidats se disputeront 1 poste !

L'absence de création d'emplois d'enseignant-chercheur dans les universités va malheureusement dans le même sens. Là aussi, les chercheurs attendent un geste de la part du gouvernement.

Ces mesures auraient pourtant un coût dérisoire pour l'État, de quelques dizaines de millions d'euros.

### **Des « mesurette » pour les doctorants**

La CJC dénonce la médiocrité des propositions « annexes » de Mme la Ministre. La mise à disposition de 300 Allocations de Recherche (AR) supplémentaires, après en avoir supprimé autant cette année, n'est qu'un os à ronger. Cette mesure ne représente qu'environ 6 M et ne peut être considérée comme un effort significatif.

L'avancement à mai 2004 de la revalorisation du montant de cette même allocation, prévue initialement en octobre 2004, ne coûtera quant à lui que 4 M. Il permettra tout juste d'empêcher que le montant de ce salaire versé à environ 12 000 chercheurs doctorants ne passe en dessous du SMIC lors de l'augmentation de celui-ci en juin prochain !

Le graphique ci-joint retrace l'évolution du montant de l'AR par rapport au SMIC, depuis la création de celle-ci en 1976. Le constat est éloquent ! Lors de la mise en place de ces contrats de travail pour jeunes chercheurs, l'idée était de proposer un système attractif, avec un salaire à 50% au dessus du SMIC de l'époque. Malheureusement, l'absence de mécanisme d'indexation a conduit à une dévalorisation de ce salaire. En 1988, pour pallier cette chute, le ministère de la Recherche augmenta significativement l'AR de +36.6%. Aujourd'hui, alors que la situation est similaire, les +15% dilués sur 3 ans obtenus de M. Schwartzenberg puis de Mme Haigneré sont loin de contrer la perte d'attractivité de ce salaire. Il est temps qu'un geste significatif soit fait pour pallier à cette dérive.

En annonçant unilatéralement la mise en place d'un comité d'experts pour le pilotage des futurs Etats Généraux de la Recherche le gouvernement montre à nouveau sa définition de la concertation.

### **La CJC réitère donc son soutien au collectif « Sauvons la Recherche »**

Nous voulons encore croire qu'une solution est possible avant le 9 mars. En souhaitant une loi de programmation de la recherche, en souhaitant une concertation avec la communauté scientifique à travers l'organisation d'Assises, et en acceptant la négociation avec un mouvement dont l'ampleur est historique, le gouvernement a pris la bonne direction.

Concernant plus spécifiquement les jeunes chercheurs, des signes positifs sont aussi à souligner. L'amorce, certes modeste, de la transformation des financements par « libéralités » (bourses sans cotisations sociales) en véritables salaires est une réponse à des attentes formulées depuis des années par la CJC. La confédération se félicite de l'attention que Madame la ministre semble accorder au "rapport sur les conditions illégales de travail des jeunes chercheurs" qu'elle lui a remis début février. Elle espère que des mesures seront rapidement prises à ce sujet.

Satisfaire les demandes du collectif "Sauvons la recherche" permettrait de rétablir un minimum de confiance entre la communauté scientifique et les dirigeants français et nous pensons que cela est vraiment indispensable.

